

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL D'AHUILLE DU 28 FEVRIER 2014**

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres présents : 16

Nombre de membres votants : 17

L'an deux mille quatorze, le vendredi 28 février, 20 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. LEDAUPHIN Pierre-Marie, maire.

**Etaient présents :** Mr LEDAUPHIN Pierre-Marie, Mr LESAGE Gérard, Mr LANDAIS Michel, Mme DIRSON Catherine, Mr DESTAIS Sébastien, Mr AILLERIE Laurent, Mr ROBIN Jean-Paul, Mr GRAILLOT Patrick, Mr MAIGNAN Franck, Mme ALFONSO Christine, Mme REILLON Christelle, Mme LASCOUX Murielle, Mme DUROY Valérie, Mme BOULANGER Angélique, Mme PLANCHARD Agnès, Mr ROUSSEAU Marcel.

**Absents/excusés :** Mr GOUX Jean-Pierre, (pouvoir Mr LANDAIS Michel), Mr LOISON Hervé, Mme SILVESTRI Fabienne

**Secrétaire de séance :** Mme DUROY Valérie

**Date de convocation :** le 24 février 2014

Le compte rendu de la dernière séance a été adopté à l'unanimité.

Voici l'ordre du jour :

1. Animation jeunesse
2. Personnel communal
3. CIAF
4. Laval agglomération
5. Vente maison 7 rue des Troènes
6. Finances
7. Questions diverses

**1- Animation jeunesse**

**N°16/2014 - OBJET : Animation jeunesse : tarifs activités vacances mars 2014**

Dans le cadre de l'animation jeunesse, des activités sont proposées aux enfants de la commune.

Le Conseil municipal prend connaissance de ces activités et donne un avis favorable aux propositions et aux tarifs détaillés. Il est précisé la possibilité de s'inscrire à ces activités moyennant une majoration de 3 € par activité si le jeune est domicilié hors de la commune.

- Fabrication de lampes (03/03)	5 €	
- Foot en salle (04/03)	5 €	
- Bowling (04/03)	10 €	
- Les bonbons en folie (05/03)	5 €	
- Tchnoukball (06/03)	5 €	
- Brico'folies (07/03)	9 €	
- Match handball (08/03)	15 €	
- L'union fait la force (10/03)	9 €	
- Soirée studio 720 (10/03)	5 €	
- Ziboum (11/03)	9 €	
- Squash (12/03)	10	€

- Soirée « c'est déjà demain » (12/03) 5€
- Fabrication et déco cintres (13/03) 5 €
- Patinoire (14/03) 10 €

Le conseil municipal donne son accord pour ces tarifs.

#### **N°17/2014 - OBJET : Passerelle : tarifs activités des vacances de mars 2014**

Dans le cadre de la passerelle, des activités sont proposées aux enfants de la commune.

Le Conseil municipal prend connaissance de ces activités et donne un avis favorable aux propositions et aux tarifs détaillés. Il est précisé la possibilité de s'inscrire à ces activités moyennant une majoration de 3 € pour la journée et 1.50 € pour la demi-journée si le jeune est domicilié hors de la commune.

- Fabrication de montgolfières (03/03) 5 €
- Foot en salle (04/03) 5 €
- Bowling (04/03) 10 €
- Défis, agilité (05/03) 5 €
- Tchoukball (06/03) 5 €
- Brico'folies (07/03) 9 €
- Match handball (08/03) 15 €
- Journée bien-être (10/03) 9 €
- Ziboum (11/03) 9 €
- Cuisine ta pizza/DVD (11/03) 5 €
- Enquête sous toutes ses formes (12/03) 9 €
- Nichoir (13/03) 5 €
- 60 secondes chrono (13/03) 5 €
- Patinoire (14/03) 10 €

Le conseil municipal donne son accord pour ces tarifs.

Le projet de séjour des jeunes a été présenté accompagné d'un budget. Ils se rendront à Belle-Ile en mer et pratiqueront des activités comme la plongée sur 3 séances, la visite de la soufflerie verre, des randonnées. Ils continuent leurs actions (nettoyage des voitures, vente viennoiseries...) pour autofinancer un maximum ce camp. Le budget total s'élève à 4586,70 €. La participation demandée aux familles s'élève à 110 €. Le montant collecté par les jeunes est estimé à 950 €. La participation de la Mairie est sollicitée à hauteur de 1692.13 €.

## **2-Personnel communal**

### **N°18/2014 - OBJET : Suppression d'un poste de rédacteur territorial.**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, en son article L2121-29,

**Vu** la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, en son article 34,

**Vu** l'avis favorable du Président du CT en date du 20/02/2014,

et après en avoir délibéré,

**décide :**

#### **Article 1 : Objet**

-Un poste de rédacteur à temps complet à compter du 1 février 2014

Ce poste est à supprimer.

#### **Article 2 : Exécution**

Le Maire et le Receveur municipal sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération, dont notamment les formalités de publicité, qui sera transmise au représentant de l'Etat dans le département pour contrôle de légalité.

#### **Article 3 : Voies et délais de recours**

La présente décision peut faire l'objet d'une contestation dans un délai de deux mois à compter de sa transmission à Monsieur le Préfet et de sa publication, par la voie d'un recours administratif préalable et / ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nantes.

### 3-CIAF (commission intercommunale d'aménagement foncier)

Dans le cadre des opérations d'aménagement foncier liées à la ligne à grande vitesse, la commission présente deux projets pour lesquels le conseil doit se prononcer.

#### -chemins ruraux :

Le chemin pédestre reliant Saint Berthevin à Ahuillé : abandon du projet de création d'un sentier pédestre entre la Nôé et le Petit Bignon (ref enquête publique). En effet, une convention doit être signée avec M. Bozo pour établir une servitude de passage sur son chemin, le long de la forêt. Cependant, pour des questions de clarification des éléments de la convention, un nouveau rendez-vous chez le notaire a été fixé le 7 mars. Et ce, pour la signer.

Lieu-dit « Le Grand Bignon » : suppression d'une portion du chemin rural (55ml - n°130) et création d'une portion de chemin rural (70ml-n°46)

Lieu-dit « la Bignonnière » : abandon d'un ancien chemin rural mis en culture (240ml - n°168)

#### -modification des limites intercommunales :

Une modification de circonscription territoriale sur le secteur des « Fougerolles » et « Les Maffais » est présentée pour permettre de correspondre à un élément physique (nouveau talus) avec un quantitatif des surfaces à échanger.

Le CIAF se réunit le 25 mars prochain, ces décisions seront de nouveau présentées lors du prochain conseil.

### 4-Laval agglomération

#### N°19/2014 - Objet : MODIFICATION DES STATUTS DE LAVAL AGGLOMERATION LE CONSEIL MUNICIPAL D'AHUILLE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la Charte communautaire de Laval Agglomération et notamment son article 9,

Considérant que l'installation de la majorité des services administratifs de Laval agglomération au sein de l'Hôtel communautaire sera effective à compter du 6 janvier 2014.

#### **DÉLIBÈRE**

##### **Article 1**

Le Conseil Municipal d'Ahuillé approuve à l'unanimité le nouveau siège de Laval agglomération au 1<sup>er</sup> janvier 2014 :

Laval agglomération, Hôtel communautaire, 1 place du général Ferrié, 53000 Laval

##### **Article 2**

Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

### 5-Maison 7 rue des Troènes

#### N°20/2014 - OBJET : Compromis de vente concernant le pavillon 7 rue des Troènes avec les locataires

Les locataires du pavillon situé 7 rue des Troènes, M. et Mme Lemonnier Jean-Noël, souhaitent l'acheter. Monsieur le Maire rappelle que ce pavillon fait l'objet d'une convention n°53/3/02-1966/78-1307/2566 avec l'Etat. Celle-ci a été signée 26 mars 1996 pour expirer le 30 juin 2005. Elle est renouvelée par tacite reconduction pour des périodes triennales, sous réserve de dénonciation expresse par l'une ou l'autre des parties.

Pour pouvoir vendre ce pavillon, il est nécessaire de dénoncer la convention.

Selon l'article 3 du contrat : « Si la dénonciation émane du bailleur, elle fait l'objet d'un acte authentique notifié six mois avant l'expiration de la période ». De fait, par ministère de l'Huissier de justice à Laval, la convention a été dénoncée le 26 décembre 2013.

Par ailleurs, les Domaines ont consulté sur la valeur vénale du bien ainsi qu'un notaire.

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :**

-**FIXE** le prix de vente du pavillon 7 rue des Troènes à 90 000 € net vendeur.

-**AUTORISE** le maire à signer le compromis de vente avec les locataires actuels, M. et Mme Lemonnier Jean-Noël

-**CHARGE** Me Guilleron, notaire, situé 2 impasse Clos à 53 320 Loiron, de rédiger l'acte de vente

-**PREND** à sa charge les frais de division cadastrale nécessaire pour réaliser la vente

## **6-Finances**

### **N°21/2014 - OBJET : Ouverture de crédits en investissement n° 2 (Commune)**

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'il est nécessaire d'engager les crédits suite à une erreur de virement avant le vote du BP 2014.

**Section d'investissement :**

Dépenses : article 2313 op.0149 : 4041 €

Article 21568 op.177 : 744 €

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal,**

-**CREEE** les articles au budget communal 2014 comme indiqué ci-dessus

-**AUTORISE** le maire à engager, liquider et mandater ces dépenses avant le vote du budget.

-**PRECISE** que ces crédits seront repris intégralement lors du vote du budget communal 2014

### **N°22/2014 - OBJET : Ouverture de crédits en investissement (Eau-assainissement)**

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'il est nécessaire d'engager des crédits avant le vote du BP 2014 pour payer les factures arrivées.

**Section d'investissement :**

Dépenses : article 203 : 4186 €

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal,**

-**CREEE** les articles au budget eau-assainissement 2014 comme indiqué ci-dessus

-**AUTORISE** le maire à engager, liquider et mandater ces dépenses avant le vote du budget.

-**PRECISE** que ces crédits seront repris intégralement lors du vote du budget eau-assainissement 2014.

### **N°23/2014 - OBJET : Rectificatif du bilan de Familles rurales pour 2013**

Suite à l'oubli d'une somme correspondant aux charges salariales (1551.55 €) dans la présentation du bilan de l'association, le bilan est revu.

Au vu des résultats rectifiés, l'association présente un résultat sur le compte accueil de loisirs excédentaire de + 2965.28 € et un résultat déficitaire de - 3846.68 € pour le péricentre.

De fait, la commune doit reverser **1551.55 €**.

Le reste vu dans la délibération n°12/2014 du 24 janvier 2014 reste inchangé par rapport aux régularisations de sommes suite aux mises à disposition du personnel communal.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal,**

-**PREND** acte de l'oubli sur le bilan de l'année 2013.

-**CHARGE** le maire de s'acquitter du versement dès que possible de la somme de 1551.55 € sur le budget 2014 à l'article 6574

### **N°24/2014 - OBJET : Approbation des Comptes administratifs 2013**

Le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur LESAGE Gérard délibérant sur les comptes administratifs de l'exercice 2013 dressés par M. LEDAUPHIN Pierre-Marie, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

1° lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi : voir  
feuille annexe

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés (feuille annexe)

**N°25/2014 - OBJET : Approbation des Comptes de gestion 2013 dressés par Mme Dorimond-Equinox, Trésorière du Pays de Laval.**

**Le Conseil municipal,**

-Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2013 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion dressés par le Trésorier accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

-Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2013.

-Après s'être assuré que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2013 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1° - Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2013 au 31 décembre 2013, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° - Statuant sur l'exécution des budgets de l'exercice 2013 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° - Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

-**DECLARE** que les comptes de gestion dressés, pour l'exercice 2013 par le Trésorier, visés et certifiés conforme par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

**7-Questions diverses**

-**Achat de terrain** : une nouvelle proposition de prix pour l'achat d'un terrain dans le cadre de la succession Lemonnier-Dubourg va être faite auprès de Me Collet. Le montant proposé est de 5€ du m<sup>2</sup>. Une réponse lui sera demandée pour le 19 mars 2014 pour aborder le sujet lors du prochain conseil.

-**Charte solidarité eau** : Suite au précédent Conseil, des explications ont été apportées pour décider d'une contribution ou non au titre de cette charte. Les élus décident à l'unanimité d'adhérer à l'abandon de créances pour commencer. Et souhaitent que cette participation soit versée par le budget du CCAS (si cela est possible). Le Conseil général est d'accord.

-**Changement nom route de Montjean** : un courrier a été envoyé (suite au précédent Conseil) aux habitants de cette route pour connaître leur avis sur le fait de conserver ou non les lieux - dits. A la majorité des retours, les habitants souhaitent conserver leurs lieux - dits.

Aussi, ceux désireux de poser un numéro et de mentionner la rue de Perrette pourront le faire et ceux souhaitant conserver leurs lieux - dits, les conserveront.

-**Rythme scolaire** : un point est fait sur la dernière réunion du comité de pilotage. Les périodes seront de vacances à vacances. Les enfants seront répartis par groupe. Chaque groupe participera aux activités proposées. Les agents intéressés pour participer aux TAP ont été recensés. Une réorganisation des plannings des agents est nécessaire compte tenu des TAP et de la baisse des effectifs. De fait, a priori, il n'y aurait pas d'embauche supplémentaire. Les besoins sont 8 animateurs le midi et 7 le soir selon les estimations. A ajuster au cours du 1<sup>er</sup> trimestre.

Puis, dès que chaque agent connaîtra son nouveau planning, il faudra réfléchir sur les activités à mettre en place.

Le comité de pilotage doit perdurer, avec un périmètre de représentation à redéfinir (moins de membres peut-être), après la mise en place des TAP, de manière à pouvoir prendre des décisions sur les différents ajustements à réaliser.

-Familles rurales : proposition de nouvelles activités multi-sports l'après-midi. Selon un sondage réalisé auprès des familles, 77 enfants seraient intéressés. L'objectif est de proposer une à deux fois par semaine à partir de 16h15 (après les TAP) par groupe de 20 enfants. La cotisation serait de 100 € par enfant sur l'année. Des parents bénévoles sont intéressés. Ces activités ne seraient pas subventionnées par le budget communal.

Il y a quelques incidences pour la commune : une possible baisse de la fréquentation du périscolaire : les enfants participant aux activités ne reviennent pas après à l'accueil périscolaire pour éviter les sureffectifs, la disponibilité de la salle des sports.

Une journée découverte des activités sera proposée le 22 mars 2014.

-Les Estivales auront lieu le 10 juillet.

Laval agglomération projette d'acheter une scène avec des gradins, une mise à disposition gratuite est prévue pour les communes membres. A charge pour elles, le déplacement.

-Chiffrage du bassin d'orage environ 8 000 € à confirmer.

-Commission voirie le 1<sup>er</sup> mars pour déterminer les choix des travaux pour entrer en négociation (suite aux réponses du marché voirie 2014).

Commission des finances le mardi 11 mars à 20h30

Cérémonie des médailles le mercredi 19 mars à 18h30

**Le prochain Conseil est le 21 mars 2014**

<b>RECAPITULATIF DES DELIBERATIONS ADOPTEES</b>
---

Délibération n°16/2014/006 - Animation jeunesse : tarifs activités vacances mars 2014

Délibération N°17/2014/006 - Passerelle : tarifs activités des vacances de mars 2014

Délibération N°18/2014/006 - Suppression d'un poste de rédacteur territorial.

Délibération N°19/2014/007 - MODIFICATION DES STATUTS DE LAVAL AGGLOMERATION

Délibération N°20/2014/007 - Compromis de vente concernant le pavillon 7 rue des Troènes avec les locataires

Délibération N°21/2014/007 - Ouverture de crédits en investissement n° 2 (Commune)

Délibération N°22/2014/007 - Ouverture de crédits en investissement (Eau-assainissement)

Délibération N°23/2014/007 - Rectificatif du bilan de Familles rurales pour 2013

Délibération N°24/2014/007 - Approbation des Comptes administratifs 2013

Délibération N°25/2014/008 - Approbation des Comptes de gestion 2013 dressés par Mme Dorimond-Equinoxe, Trésorière du Pays de Laval.

Séance du 28 février 2014  
Délibérations prises de  
n°16 à 25 /2014

NOM	PRENOM	SIGNATURE
LEDAUPHIN	PIERRE-MARIE	
LESAGE	GERARD	
GOUX	JEAN-PIERRE	Excusé pouvoir
LANDAIS	MICHEL	
DIRSON	CATHERINE	
DESTAIS	SEBASTIEN	
AILLERIE	LAURENT	
ROBIN	JEAN-PAUL	
GRAILLOT	PATRICK	
MAIGNAN	FRANCK	
LOISON	HERVE	Absent
ALFONSO	CHRISTINE	
REILLON	CHRISTELLE	
LASCOUX	MURIELLE	
DUROY	VALERIE	
BOULANGER	ANGELIQUE	
SILVESTRI	FABIENNE	Absente
PLANCHARD	AGNES	
ROUSSEAU	MARCEL	